

Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050

Atelier de discussion
Secteur des métiers d'art
23 et 28 août 2024

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte global

Dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a organisé une série de groupes de discussion, segmentés selon divers secteurs d'activités professionnelles. Les objectifs poursuivis étaient :

- recueillir les perceptions globales sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité;
- identifier les forces et les faiblesses perçues;
- identifier les pistes d'amélioration.

D'une durée moyenne de deux heures et à partir d'un guide d'entretien, les groupes de discussion animés par l'OCPM se sont tenus entre le 6 et 28 août 2024.

1.2 Synthèse — Métiers d'art

Le présent compte rendu fait état des commentaires recueillis lors des groupes du secteur des métiers d'art qui se sont tenus les 23 et 28 août 2024.

Les organismes suivants étaient présents :

- Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ);
- Institut des métiers d'art;
- Mouvement autogéré des artistes et artisanes montréalaises (Coop MADAAM).

II. IMPRESSION GÉNÉRALE

Dans l'ensemble, on estime que les orientations du projet de PUM abordent les principales préoccupations du secteur des métiers d'art. En revanche, le projet donne très peu de place à l'artisanat. D'ailleurs, le terme n'apparaît qu'une seule fois dans le document.

Aussi, bien qu'on salue vivement les objectifs de mobilité, on doute de la capacité de la Ville à remplir des objectifs aussi ambitieux en 25 ans. En effet, ces objectifs semblent irréalistes lorsqu'on prend en considération la lenteur du développement en matière de mobilité au cours des 25 dernières années.

Au-delà de cette impression générale, on met en évidence un certain nombre de faiblesses dans la proposition de la Ville, notamment, en matière de :

- Patrimoine bâti et immatériel
- Ateliers d'artisanat
- Métiers d'art
- Zonage incitatif

III. VISION

3.1 Une ville *verte, juste et résiliente*

La vision proposée par le projet de PUM est la suivante : en 2050, Montréal est une ville *verte, juste et résiliente*.

Avec cette proposition de vision, on comprend d'abord que la ville en 2050 est *verte* parce qu'elle se soucie de l'environnement.

On comprend ensuite que la ville est *juste* parce qu'elle est abordable pour tout le monde.

Puis, on comprend qu'elle est *résiliente* parce qu'elle se soucie de la pérennité de son patrimoine bâti et immatériel.

IV. FORCES ET FAIBLESSES

4.1 Forces

- On souligne les démarches de consultation effectuées par la Ville dans le cadre du projet de PUM.
- On applaudit le fait de miser sur l’entretien du cadre existant plutôt que sur la reconstruction pour développer la ville.
- La question du patrimoine industriel est bien couverte dans le projet de PUM.

4.2 Faiblesses

4.2.1 Patrimoine bâti et immatériel

a) Enjeux

- La question des usages des immeubles patrimoniaux n’est pas abordée dans le projet de PUM. Cet aspect est pourtant essentiel pour la pérennisation du patrimoine bâti.
- On ne consulte pas assez les spécialistes des métiers d’art lors des projets de rénovation et de transformation d’immeubles patrimoniaux, et ce, tant au moment de la planification du projet qu’au moment de sa réalisation.
- Il est beaucoup question de patrimoine bâti dans l’Orientation 7, mais jamais du patrimoine immatériel lié à des lieux physiques, notamment l’expertise artisanale telle que le vitrail, la maçonnerie, le métier de la forge. Pourtant, cette expertise contribue au caractère pluriel de l’identité montréalaise et, de surcroît, elle est essentielle à l’entretien et la rénovation du patrimoine bâti.
- L’Institut des métiers d’art cherche à implanter un centre de documentation des métiers d’art pour enregistrer les archives des lieux et pratique des métiers d’art à Montréal. La mise en place d’un tel projet contribuerait fortement à préserver le patrimoine immatériel montréalais lié aux métiers d’art.
- La sauvegarde du patrimoine immatériel lié aux métiers d’art nécessite la transmission du savoir-faire à travers la formation d’une relève. Les chantiers-écoles constituent un des meilleurs moyens de former la relève. Cela consiste à inviter des personnes apprenant un métier d’art à assister les spécialistes dans des travaux d’entretien ou de rénovation d’immeubles patrimoniaux. Malheureusement, la loi actuelle interdit aux personnes en apprentissage de participer à ce genre de travaux.

b) Propositions et pistes de réflexion

- Adapter les usages aux possibilités qu’offrent les immeubles existants (ateliers, musées, locaux administratifs) plutôt que d’adapter les immeubles aux usages. Cela permet de pérenniser ces immeubles en leur donnant une seconde vie.

- Consulter les spécialistes des métiers d’art en amont des projets de rénovation et de transformation d’immeubles patrimoniaux. Comme les architectes et les ingénieurs, ces spécialistes possèdent une expertise qui peut contribuer à la bonification d’un projet.
- Inciter les architectes à confier des livrables à des spécialistes des métiers d’art dans les cahiers des charges des projets de rénovation et de transformation d’immeubles patrimoniaux.
- Ajouter un paragraphe sur le patrimoine immatériel lié à des lieux physiques à l’Orientation 7 et y faire mention du projet de centre de documentation des métiers d’art.
- Faire des représentations auprès du gouvernement provincial afin que la loi permette aux personnes en apprentissage de participer aux travaux d’entretien et de rénovation d’immeubles patrimoniaux. Cela permettra de former la relève via ces chantiers-écoles. S’inspirer de l’Institut des métiers d’art, un regroupement d’écoles-ateliers fondé en partenariat avec le cégep du Vieux Montréal.

4.2.2 Ateliers d’artisanat

a) Enjeux

- De manière générale, le public ne veut pas avoir d’ateliers près des logements craignant que ceux-ci produisent beaucoup de bruit et qu’ils occasionnent une forte circulation de poids lourd pour transporter leurs matériaux. Par conséquent, les arrondissements ont tendance à pousser les ateliers d’artisanat dans les quartiers périphériques. Cela désavantage les ateliers, leur clientèle et les quartiers centraux parce que :
 1. les quartiers centraux sont plus accessibles en transport actif et collectif ce qui facilite l’accès aux ateliers, tant pour le personnel que pour la clientèle;
 2. la clientèle cible des ateliers d’artisanat est plutôt située dans les quartiers centraux;
 3. les ateliers d’artisanat apportent une plus-value aux quartiers centraux en contribuant à l’économie locale et en entretenant et rénovant le patrimoine local.
- Les immeubles patrimoniaux constituent des espaces parfaits pour la pratique de métiers d’art. De surcroît, comme mentionné plus haut, les personnes artisanes peuvent assurer la pérennité de ces immeubles parce qu’elles possèdent l’expertise pour les entretenir et les rénover.
- Le projet de PUM a des objectifs d’abordabilité pérenne en matière d’habitation, mais pas en matière d’ateliers d’artisanat.

b) Propositions et pistes de réflexion

- N'autoriser que les activités d'artisanat qui ne font pas trop de bruit et ne nécessitent pas de transport de matériel lourd (ex. : joaillerie, artisanat textile, etc.) dans les secteurs résidentiels.
- Limiter la circulation de camions lourds qui approvisionnent les ateliers d'artisanat à quelques voies de circulation ciblées et verdir les autres voies afin d'atténuer la pollution sonore et atmosphérique dans les quartiers centraux.
- Conserver des secteurs avec une mixité d'usage dans les quartiers centraux afin de permettre aux ateliers d'artisanat d'y demeurer. Prendre exemple sur le quartier des artisans dans Bridge-Bonaventure.
- Ajouter un paragraphe à l'Objectif 7.3 sur la réappropriation des immeubles patrimoniaux par des ateliers d'artisanat.
- Ajouter des objectifs d'abordabilité pérenne en matière d'ateliers d'artisanat afin que les personnes artisanes puissent s'y installer à long terme.

4.2.3 Métiers d'art

a) Enjeu

- Le projet de PUM ne fait qu'une seule mention des métiers d'art.

b) Proposition et piste de réflexion

- Ajouter un paragraphe sur les métiers d'art à l'Objectif 2.2 et insister sur le lien entre design et métiers d'art.

4.2.5 Zonage incitatif

a) Enjeu

- Le concept de zonage incitatif n'est pas suffisamment vulgarisé. On ne comprend pas comment le zonage incitatif fonctionne concrètement ni en quoi il permet de préserver les immeubles patrimoniaux.

b) Proposition et piste de réflexion

- Vulgariser davantage le concept de zonage incitatif et expliquer en quoi le zonage incitatif permet de préserver les immeubles patrimoniaux.